



Direction Ressources

Votre interlocuteur : Violaine VAGANAY
Directrice générale adjointe
Tél : 06.83.49.01.17
v.vaganay@ville-ecully.fr

Association Transparence Citoyenne
A l'attention de Monsieur Guillaume Leroy, Président.

Objet : Votre demande de communication du 28 mars 2024

Madame, Monsieur,

Par courriel en date du 28 mars 2024, vous sollicitez la communication de documents au titre du droit d'accès aux documents administratifs tel que prévu par le livre III du code des relations entre le public et l'administration.

A cet effet, vous souhaitez la communication :


- *des notes de frais de déplacements du maire (ainsi que les reçus afférents), sur la période courant de juin 2020 à aujourd'hui,*
- *des notes de frais de restauration du maire (ainsi que les reçus afférents), sur la période courant de juin 2020 à aujourd'hui.*
- *des notes de frais de représentation du maire (ainsi que les reçus afférents), sur la période courant de juin 2020 à aujourd'hui.*

Je tiens à vous informer que la Ville d'Écully n'a procédé à aucun remboursement de frais à Monsieur le Maire tels que mentionnés à l'article L. 2123-18 et suivants du code général des collectivités territoriales. Il n'existe donc aucune note de frais relative aux frais de déplacements, de restauration ou de représentation du Maire.

Par ailleurs, je vous informe qu'aucune délibération votée en Conseil municipal ne prévoit de frais de représentation mentionnés à l'article L. 2123-19 du code général des collectivités territoriales.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.

Par délégation du Maire,
La directrice générale adjointe,



Violaine VAGANAY